

SEANCE PLENIERE DU CESER DU 17/12/2018

Avis du CESER relatif à : SRADDET

Intervention de Monsieur: Jean-Claude MOREAU

Au nom du groupe Jeunesses et milieux ruraux (Confédération Paysanne, CRAJEP)

Nous partageons l'avis formulé, mais nous voudrions entrer dans une analyse permettant de relever quelques points qu'il faudrait sortir de l'ambiguïté.

Ainsi pour la santé, les notions de mutualisation/coopération pour positives qu'elles paraissent peuvent aussi se révéler très perverses lorsqu'elles entrent dans le champ de la décision. Il y a même des domaines où la « mutualisation » comme notion n'est pas adaptée. Ainsi, quand « on » veut supprimer la maternité du Blanc, au nom d'une qualité qui serait le respect mutuel de l'une et l'autre partie, on constate que la mutualisation des hôpitaux du Blanc et de Châteauroux se révèle être une simple fusion-absorption. Cette mutuali-fusion-absorption met en satisfaction l'ARS ou Mme la Ministre de la Santé, disons pour être plus exacts et/ou l'une et l'autre puisque l'une et l'autre semblent très bien mutualiser leurs propres avis. Mais sans l'avis mutualisé de la population. Sans revoir en mutualisation la cohérence territoriale de l'accès aux services et à la formation. Sans parler du devenir non mutualisé de l'école d'infirmières du Blanc, pôle de formation devenu invisible.

Aujourd'hui, c'est même le service chirurgie du Blanc qui semble menacé, puisqu'il n'y aurait plus de service chirurgie le week-end.

Sans coopération d'acteurs il n'est pas de santé collective et individuelle possible. Agir en réciprocité est justement une conséquence logique de cette notion. Mutualiser peut se révéler utile. Mais sans faire de sémantique, il y a donc des domaines où la mutualisation comme préconisation d'aménagement et de développement durable ne peut pas répondre aux besoins en tant que tel. Il vaut mieux ne pas se voiler la face car les inégalités territoriales minent notre cohésion sociale. Notre CESER se préoccupe aujourd'hui de la réalité des situations de santé. Nous constatons les difficultés car les compétences de l'Etat, des Régions, des collectivités, des CHU pour la santé sont soumises aux aléas de soucis financiers couplés à des visions partielles. Vérifier le PRS (plan régional de santé) avec le projet du SRADDET comme le préconise notre avis ? Oui, mais il faudra alors entrer dans d'autres postures que celles que l'on connaît aujourd'hui.

Concernant la jeunesse, l'avis appuie très justement la volonté exprimée de définir « des politiques jeunesse » sur les territoires et d'assurer le fonctionnement d'un Conseil d'orientation des politiques jeunesse. Les travaux du SRADDET ont mis en évidence que notre Région avait un déficit démographique pour la classe des 15-24 ans. Ce déficit à l'échelle de la Région est structurel par définition pour les zones rurales. Comment encourager l'installation de jeunes en milieu rural ? Comment rendre pratique notre préconisation de « citoyenneté active de la jeunesse », jeunesse pour partie absente ? Au-delà du dispositif « A vos idées » pour les projets structurés, comment favoriser les projets plus spontanés des jeunes ruraux, liés par exemple à un travail de fin d'études pouvant donner des perspectives à des initiatives associatives ou entrepreneuriales ? Une bourse de l'initiative jeune facilement accessible et attribuée à travers le Conseil Régional de la Jeunesse serait une piste de réponse.